

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 août 1964

La séance est ouverte à deux heures.

LE COMMERCE

LE BLÉ—VENTES À LA POLOGNE ET À LA
BULGARIE

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé annonce aujourd'hui à Winnipeg qu'elle a négocié des contrats pour la vente d'environ 200,000 tonnes métriques de blé à la Pologne et de 50,000 tonnes métriques de blé à la Bulgarie. La vente à la Pologne s'élève à environ 7,400,000 boisseaux qui doivent être expédiés d'août à novembre 1964. C'est la troisième vente consentie à la Pologne en vertu des dispositions de l'accord à long terme signé le 5 novembre 1963. Dans le présent cas, on expédie à l'avance une partie du blé que la Pologne avait accepté d'acheter pendant la deuxième année de l'entente de trois ans.

La vente à la Bulgarie s'élève à 1,800,000 boisseaux qui doivent être expédiés d'août à octobre 1964. Il s'agit également de la troisième vente consentie à la Bulgarie en vertu des dispositions d'un accord à long terme signé le 8 octobre 1963. Par suite de cette vente, la Bulgarie recevra toute la quantité de blé qu'elle avait accepté d'acheter au cours de la première année de l'accord triennal. Les conditions de crédit demeurent les mêmes.

(Plus tard)

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Commerce.

Pour faire suite à la déclaration qu'il a faite tout à l'heure, le ministre pourrait-il nous dire si de semblables efforts sont faits pour vendre les produits des cultivateurs de l'Est du Canada, comme on le fait pour écouler le blé de l'Ouest, et quels sont ces efforts?

(Traduction)

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, c'est au ministère du Commerce qu'il appartient d'encourager, dans tout le pays, la vente des produits d'exportation. J'estime que nous nous

en tirons assez bien. Si l'honorable député désire encourager la vente à l'étranger d'un produit d'exportation particulier, mon ministère se fera un plaisir de l'entendre.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire, toujours à l'adresse du ministre du Commerce.

Bien qu'il n'y ait aucun produit spécifique que je veuille citer à l'heure actuelle, le ministre ne pourrait-il pas tout de même inscrire sur sa liste des produits destinés à l'exportation ceux des cultivateurs de l'Est du pays, lesquels sont abondants et demeurent entre leurs mains présentement, faute de marché?

(Traduction)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il à présent en mesure de nous renseigner sur la situation actuelle de la force des Nations Unies à Chypre? Va-t-elle obtenir des pouvoirs supplémentaires lui permettant d'aller partout dans l'île, sauf dans les immeubles de l'État, et de désarmer la population locale là où les commandants de l'ONU le jugent nécessaire dans l'intérêt du maintien de la paix?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, le secrétaire général et les représentants des pays qui fournissent des contingents doivent se réunir à New-York cet après-midi à quatre heures. Je dois donc attendre que la réunion soit terminée et elle ne prendra peut-être fin que demain. En tout état de cause, je me contente de répéter que seul le Conseil de sécurité, bien entendu, peut étendre les pouvoirs de la force de l'ONU. Lorsqu'il aura pris une décision, il appartiendra au secrétaire général de s'entendre, au nom de l'organisme international, avec le gouvernement de Chypre.